



Droit du travail

Par bdc

Est ce qu'un organisme mandataire peut imposer une application de géolocalisation sur un téléphone personnel?

Par Prana67

Bonjour,

Il faudrait un peu préciser votre question. Qui est ce mandataire et pourquoi veut il mettre une app sur votre téléphone perso ?

Ce que je peux dire c'est que l'employeur ne peut pas mettre une app sur votre téléphone perso si vous n'êtes pas d'accord. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Par Antonia06

J'aimerais bien savoir ce qu'en pense la CNIL, ça semble toucher directement au respect de la vie privée

Par kang74

Bonjour

Le droit du travail met en avance la proportionnalité entre la demande et le but recherché .

Par de là, on ne peut pas vous répondre sans plus de précision .

Au respect de la vie privée on met en parallèle le pouvoir de direction de l'employeur dans l'intérêt de l'entreprise . De multiples secteurs impose la géolocalisation en ayant des raisons légitimées par le droit .

Par Prana67

L'employeur a le droit, en respectant les limites fixées par la loi, à géolocaliser un salarié. Par contre il ne peut pas imposer un système de géolocalisation ou quoi que ce soit comme application sur le téléphone perso du salarié sans l'accord du salarié.

bdc, si vous voulez l'avis de la CNIL vous pouvez les contacter ou voir leur site dans un premier temps.